

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1274

Approbation d'une nouvelle tarification dans les Musées de la Ville de Lyon (conditions d'entrée et de visites)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1274 - APPROBATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DANS LES MUSEES DE LA VILLE DE LYON (CONDITIONS D'ENTREE ET DE VISITES) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les six musées municipaux de Lyon (musée des Beaux-Arts, musée d'art contemporain, musées Gadagne -musée d'histoire de Lyon et musée des marionnettes du monde-, musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et le musée de l'automobile Henri Malartre), appliquent actuellement les tarifs fixés par la délibération n° 2009/1472 approuvée le 8 juin 2009.

La politique tarifaire est conçue, aujourd'hui, comme un outil essentiel de la politique des musées à l'égard des publics. Elle répond à plusieurs enjeux majeurs que sont la fréquentation des musées et leur accès par le plus grand nombre, l'engagement des structures culturelles sur les territoires, ou encore l'affichage d'une politique cohérente de coopération culturelle. Elle a, en outre, une fonction économique par ses répercussions immédiates et à plus long terme, sur les ressources propres des musées.

Compte tenu de ces enjeux, il a semblé opportun d'actualiser la politique tarifaire des musées municipaux de Lyon afin d'harmoniser et de simplifier les propositions de tarifs, de les rendre visibles et de réviser certaines exonérations, en complément des différents dispositifs déjà mis en place au fil de décisions du Conseil municipal pour les musées de Lyon.

1. Tarifs individuels : entrées

1.1. Il vous est proposé une nouvelle grille tarifaire concernant les entrées individuelles :

| | M.B.A | MAC | Gadagne ** | Imprimerie | CHRD | Malartre |
|---------------------------------------|------------|-----------|--|------------|-----------|-----------|
| Coll.Permanentes | 8 € / 4 € | | | 6 € / 4 € | 6 € / 4 € | 6 € / 4 € |
| Expo. Temp | | 8 € / 4 € | | | 6 € / 4 € | |
| Grde Expo | 9 € / 6 € | 9 € / 6 € | 7 € / 5 € | | | |
| Musée Histoire | | | 6 € / 4 € | | | |
| Musée Marionnette | | | 6 € / 4 € | | | |
| Tarifs Couplés* | 12 € / 7 € | | 9 € / 6 € | | 8 € / 5 € | |
| * Gadagne = 1 Exp+1 musée ou 2 Musées | | | **Gadagne = 2 Musées + Expo 10 € / 7 € | | | |

Elle a été établie selon les objectifs suivants :

- **Simplifier et harmoniser les tarifs** de l'ensemble des six musées municipaux, l'objectif étant d'améliorer le confort et la compréhension pour les publics et de simplifier le montage éventuel de projets inter-musées.

Ainsi, les tarifs d'entrées individuelles sont identiques pour le MBA et le MAC avec un tarif plein à 8 € respectivement pour les collections permanentes et les expositions temporaires petit format, et un tarif plein à 9 € pour les expositions temporaires du MBA et les expositions temporaires grand format du MAC.

Les tarifs d'entrées individuelles sont également identiques pour Gadagne, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, le CHRD et Malartre avec un tarif plein à 6 € et un tarif réduit à 4 €.

- **Réviser certains tarifs d'entrée**, pour plusieurs raisons : il s'agit dans certains cas de remettre à niveau des tarifs en place depuis plus de 6 ans :
 - au Musée des Beaux-Arts où le tarif plein passe de 7 à 8 € ;
 - au MAC où le tarif exposition temporaire petit format passe de 6 à 8 € et le tarif exposition temporaire grand format passe de 8 à 9 € ;
 - au Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique où le tarif plein passe de 5 à 6 € et le tarif réduit de 3 à 4 € ;
 - au CHRD, où le tarif plein collection permanente passe de 4 à 6 € et le tarif réduit de 2 à 4 €, le tarif plein exposition temporaire passe de 5 à 6 € et le tarif réduit de 3 à 4 €, le tarif plein couplé passe de 6 à 8 € et le tarif réduit de 4 à 5 €.

Pour ces deux derniers établissements, l'augmentation des tarifs s'explique également par la rénovation des parcours muséographiques qui a lieu pour le CHRD en 2012 et pour le Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique en 2014.

1.2. Par ailleurs, il vous est proposé de revoir le périmètre des exonérations :

La gratuité sera accordée aux catégories de population suivantes, pour les entrées individuelles :

- Jeunes de moins de 18 ans
- Personnes en situation de handicap et leur accompagnateur
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du RSA-RMI et minimas sociaux
- Personnes non imposables (du fait de leurs revenus)
- Employés et retraités de la Ville de Lyon, du Conservatoire à rayonnement Régional et ENSBAL
- Journalistes
- Titulaire de la Carte ICOM ou de la Carte ICOMOS
- Conservateurs et guides conférenciers
- Adhérents MAPRA ou Maison des Artistes

- Militaires du plan Vigipirate au repos
- Membres de l'association des « Amis du Musée » dans chaque établissement concerné
- Pour le CHRD uniquement : membres d'une association d'anciens résistants, anciens combattants, déportés, directeurs musée de la résistance et de la déportation, orphelins de guerre.

Les musées sont également gratuits pour tous à l'occasion de la Nuit des Musées et des Journées Européennes du Patrimoine.

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, les musées municipaux, peuvent accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- Les invitations destinées au protocole :
 - Ville de Lyon ;
 - Partenaires institutionnels : Conseil Général, Région Rhône-Alpes, Métropole, Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
 - Programmateurs culturels dans le cadre des spectacles organisés par les établissements culturels.
- Les exonérations visant les partenaires :
 - Acteurs économiques : mécènes, parrains dans les conditions définies par les conventions y afférentes.
- Autres exonérations :
 - Tombolas des écoles (dans la limite de deux entrées par classe ayant visité l'établissement dans les deux ans précédant la demande)

1.3. Périmètre des tarifs réduits :

Les tarifs réduits concernent :

- les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- les employés de l'Office du Tourisme de Lyon.

Enfin, les audio guides ou tablettes, outils de médiation proposés au Musée des Beaux-Arts, au CHRD et à Gadagne seront mis à disposition du public pour un tarif de 1 € courant 2016, dès remise à niveau de ces supports.

2. Tarifs individuels : Visites – ateliers - activités

Les tarifs des activités et ateliers étaient jusqu'à présent propres à chaque musée, il vous est proposé une nouvelle grille tarifaire unique pour l'ensemble des 6 musées municipaux :

| | | Tarif Proposé | Entrée couplée * |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| VISITE COMMENTEE | Enfants (< 18 ans) | 1 € | Entrée exonérée |
| | Adultes | 3 € | Entrée Tarif plein sauf exonérations |
| ATELIER | Enfants (< 18 ans) | 4€/h | |
| | Adultes | 6€/h | |
| | Atelier demi-journée enfants (3h) | 10 € | |
| VISITE-ATELIER / VISITE-LECTURE / PARCOURS JEUX | Enfants (< 18 ans) | 3€/h | Entrée exonérée |
| | Adultes | 3€/h | Entrée plein tarif sauf exonérations |
| NOCTURNE | Adultes | 3 € supplémentaire si animation | 5 € sauf exonérations |
| | Jeunes 18-26 ans | | 3 € |
| ACTIVITES | Conférences, projections... | 3 € | |
| | Rencontres | Gratuit | |
| ANNIVERSAIRE ENFANTS (< 15 enfants) | Visite 1h | 30 € | |
| | Visite-atelier 2h | 60 € | |
| SPECTACLE | Enfants (< 18 ans) | 8 € | |
| | adulte | 10 € | |
| LECTURE / LECTURE MISE EN SCENE | Enfants (< 18 ans) | 3 €/h | |
| | adulte | 3 €/h | |
| BALADE/PARCOURS URBAIN | Enfants (< 18 ans) | 1 € | |
| | Jeunes 18-26 ans | 3 € | |
| | adulte | 6 € | |

** Lorsque les activités sont couplées à une entrée individuelle, les exonérations liées aux entrées individuelles peuvent être appliquées (uniquement sur tarif entrée).*

Toute annulation doit être communiquée à l'établissement concerné 72 h ouvrables (hors week-end) avant la date de l'activité.

Un montant forfaitaire de 20 € correspondant aux frais de dossier pour absence d'annulation dans les délais, sauf cas de force majeure, sera appliqué pour le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique.

3. Tarifs groupe : Visites

3.1. Groupes adultes :

Il est rappelé que la réservation est impérative pour ces visites.

3.1.1. Visites commentées avec un médiateur du Musée :

Selon la délibération n° 2009/1472 approuvée le 8 juin 2009, le tarif des visites groupe est de 50 € pour 1 heure, 75 € pour 1h30, 100 € pour 2h00, auquel s'ajoute le prix d'entrée de chaque participant.

Afin d'améliorer l'organisation d'accueil des groupes, il est proposé une nouvelle tarification forfaitaire pour les visites commentées, tarification mise en place d'ores et déjà au Musée des Beaux-Arts (délibération n° 2014/520 du 20 octobre 2014), avec une augmentation de 5 € :

| | Tarif proposé (de 10 à 25 pers) | | | | | | | Tarif proposé tous étbts (<10 personnes) | |
|-----------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------|---------|-------|----------|--|--------------------------------------|
| | Coll permanente | Expo | | Couplé | | | Réduit * | Forfait | Entrée couplée |
| | Tous étbts | MBA, MAC grande expo | Gadagne, CHRD, MIL, MAC (expo temp.) | MBA | Gadagne | CHRD | | | |
| visite commentée 1h | 135 € | 175 € | 135 € | 195 € | 175 € | 155 € | 55 € | 55 € | Entrée tarif plein sauf exonérations |
| visite commentée 1h30 | 160 € | 200 € | 160 € | 220 € | 200 € | 180 € | 80 € | 80 € | |
| visite commentée 2h | 185 € | 225 € | 185 € | 245 € | 225 € | 205 € | 105 € | 105 € | |
| 30 mn supplémentaires | 25 € | 25 € | 25 € | 25 € | 25 | 25 € | 25 € | 25 € | |

** Le tarif réduit concerne les Amis du Musée pour l'établissement concerné, les groupes handicapés et les groupes constitués exclusivement de public exonéré pour des critères sociaux (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA-RMI et minimas sociaux, personnes non imposables du fait de leurs revenus) ou de détenteurs de cartes Musées.*

Il est proposé l'exonération complète des visites de groupes adultes pour les partenaires de la charte de coopération culturelle ayant conventionné avec l'établissement.

Toute annulation doit être communiquée à l'établissement concerné 72 h ouvrables (hors week-end) avant la date de la visite. Un montant forfaitaire de 20 € correspondant aux frais de dossier pour absence d'annulation dans les délais sera appliqué, sauf cas de force majeure.

3.1.2. Les visites libres (sans médiateur du Musée et sans guide professionnel extérieur)

Permet de bénéficier d'un tarif réduit pour des visites de groupes entre 10 et 25 personnes sans médiateur du Musée ni guide extérieur.

| | Coll permanente tous etbts | Expo MBA, MAC gd format | Expo Gadagne, CHRDR, MICG, MAC petite expo | Couplé MBA | Couplé Gadagne | Couplé CHRDR |
|--|----------------------------|-------------------------|--|------------|----------------|--------------|
| Visite libre sans guide professionnel | 80 € | 120 € | 80 € | 140 € | 120 € | 100 € |

3.1.3. Les visites libres avec guide professionnel extérieur :

Il est également proposé d'ajouter un nouveau tarif de 15 € pour l'intervention de guides professionnels extérieurs, au MBA, MAC, Gadagne, Malartre et Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique. Au CHRDR, les visites commentées sont obligatoirement réalisées par des médiateurs de l'établissement.

| | Coll permanente tous etbts (sauf CHRDR) | Expo MBA, MAC gd format | Expo Gadagne, MICG, MAC petite expo | Couplé MBA | Couplé Gadagne |
|--|---|-------------------------|-------------------------------------|------------|----------------|
| Visite libre avec guide professionnel extérieur | 95 € | 135 € | 95 € | 155 € | 135 € |
| Visite libre avec guide professionnel extérieur pour public exonéré ou détenteurs de cartes Musée | 15 € | 15 € | 15 € | 15 € | 15 € |

3.2. Groupes scolaires, centres de loisirs, étudiants :

Les tarifs des visites commentées à destination des groupes scolaires, centres de loisirs et étudiants ne sont pas modifiés et restent identiques à ceux présentés lors de la délibération n° 2009/1472 du 8 juin 2009 :

| | Tarif Actuel (> 10 pers) | Tarif proposé (10-25 pers) | Tarif proposé au-delà de 25 pers (dédoublément compris) |
|--|-----------------------------|-------------------------------|---|
| visite commentée 1h | 30 € | 30 € | 45 € |
| visite commentée 1h30 | 45 € | 45 € | 60 € |
| visite commentée 2h | 60 € | 60 € | 75 € |
| 30 mn supplémentaires | 15 € | 15 € | 25 € |
| Visite libre avec enseignant et parents accompagnateurs | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| Visite libre avec guide professionnel extérieur | | 15 € (sauf CHRD) | 30 € (sauf CHRD) |

Il est également proposé d'ajouter un nouveau tarif de 15 € pour l'intervention de guides professionnels extérieurs, au MBA, MAC, Gadagne, Malartre et Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique. Au CHRD, les visites commentées sont obligatoirement réalisées par des médiateurs de l'établissement.

4. Tarifs groupe : ateliers et autres activités

Les tarifs des activités et ateliers étaient jusqu'à présent propres à chaque Musée, il vous est proposé une nouvelle grille tarifaire unique pour l'ensemble des 6 musées municipaux :

| | | Tarif proposé | |
|------------------------------------|---|---------------|--|
| | | Autres étbts | Tarif proposé si dédoublément pour 2 groupes |
| BALADE /PARCOURS URBAIN | Groupe scolaires universitaires 1h | 30 € | 45 € |
| | Groupe scolaires universitaires 1h30 | 45 € | 60 € |
| | Groupe scolaires universitaires 2H | 60 € | 75 € |
| | groupe adulte 1H | 55 € | |
| | groupe adulte 1H30 | 85 € | |
| | groupe adulte 2H | 110 € | |
| ATELIER | Groupe scolaires universitaires famille 1h | 30 € | 45 € |

| | | | |
|-----------------------|---|--|--------|
| | Groupe scolaires universitaires famille 1h30 | 45 € | 60 € |
| | Groupe scolaires universitaires famille 2h | 60 € | 90 € |
| | Groupe scolaires universitaires famille 3h | 90 € | 135 € |
| | Groupes scolaires hors les murs | 50 €/h | 65 €/h |
| | groupe adulte 1H | 55 € | |
| | groupe adulte 1H30 | 85 € | |
| | groupe adulte 2H | 110 € | |
| VISITE-ATELIER | Groupe scolaires universitaires 2H | 90 € | 135 € |
| | groupe adulte 1H | 100 € | |
| | groupe adulte 1H30 | 120 € | |
| | groupe adulte 2H | 140 € | |
| SPECTACLE | Groupe scolaire | 5 € par enfant (Accompagnateurs exonérés) | |

5. Les nouvelles propositions de fidélisation et de croisement des publics :

Lors de la délibération n° 2009/1472 du 8 juin 2009, une carte de fidélisation a été créée, dénommée « carte Musée », permettant l'accès sans limitation pendant une année aux 6 musées municipaux de Lyon, à toutes les collections et expositions. La carte Musée donne également droit à l'exonération des entrées couplées à certaines activités (visite commentée individuelle, visite-atelier/visite-lecture/parcours jeux individuel, nocturnes, visite groupes adultes < 10 personnes), le coût des activités restant à la charge des détenteurs de carte.

Compte tenu des augmentations de tarifs présentées dans le cadre de ce rapport et d'avantages supplémentaires notamment lors de la Biennale d'art contemporain, il est proposé de fixer le tarif de la carte MUSEES à 25 €. Ce tarif est réduit à 22 € en cas d'achat groupé de plus de 10 cartes.

Il est également proposé de créer une carte MUSEES JEUNE au tarif de 7 €. Jusqu'à présent, la tarification proposée aux jeunes de moins de 26 ans était hétérogène d'un lieu à l'autre, mais aussi selon qu'il s'agissait d'une visite d'exposition temporaire ou de collection permanente, ou selon que le jeune était étudiant ou non. Carte de fidélisation destinée aux 18-25 ans révolus, la Carte Musées Jeunes permettra à ce public, pour 7 €, d'avoir accès sans limitation, pendant une année, aux 6 musées municipaux de Lyon, à toutes les collections et expositions, ainsi qu'aux entrées couplées à certaines activités que proposent certains Musées (nocturnes, etc.).

Compte tenu de l'évolution des formules d'abonnement à la Bibliothèque Municipale de Lyon, il est proposé de mettre en place une carte CULTURE, combinant l'accès libre à l'ensemble des 6 Musées Municipaux (Carte MUSEES) et l'emprunt de tous les supports à la Bibliothèque municipale

de Lyon. La carte proposera également des réductions sur une sélection de spectacles. Le tarif de la carte est fixé à 38 €, avec un tarif jeune à 15 €, un tarif réduit à 10 €. La carte Culture fait l'objet d'une présentation plus complète dans le cadre du rapport sur les nouvelles tarifications à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

Vu les délibérations n° 2009/1472 du 8 juin 2009 et n° 2014/520 du 20 octobre 2014 ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

Vu la proposition d'amendement déposée par M. le Maire tendant à ce que le projet de délibération soit modifié comme suit :

a) Dans le point 3.1.1. « Visites commentées avec un médiateur du Musée », il convient d'ajouter une nouvelle exonération, qui existe actuellement, pour les visites professionnelles des agents de la Ville de Lyon :

« Il est proposé l'exonération complète des visites de groupes adultes pour les partenaires de la charte de coopération culturelle ayant conventionné avec l'établissement et les visites professionnelles Ville de Lyon ».

b) Dans le point 5 « Les nouvelles propositions de fidélisation et de croisement des publics », il convient de supprimer la mention du tarif réduit à 10 € pour la carte culture dans le dernier paragraphe, car il s'agit d'une erreur. Le tarif réduit pour la carte culture est de 33 € pour les abonnés de certaines salles de spectacle vivant et cinémas et de 15 € pour les jeunes 18-25 ans :

« Compte tenu de l'évolution des formules d'abonnement à la Bibliothèque Municipale de Lyon, il est proposé de mettre en place une carte CULTURE, combinant l'accès libre à l'ensemble des 6 Musées Municipaux (Carte MUSEES) et l'emprunt de tous les supports à la Bibliothèque municipale de Lyon. La carte proposera également des réductions sur une sélection de spectacles. Le tarif de la carte est fixé à 38 €, avec un tarif jeune à 15 €. La carte Culture fait l'objet d'une présentation plus complète dans le cadre du rapport sur les nouvelles tarifications à la Bibliothèque Municipale de Lyon ».

DELIBERE

1- La proposition d'amendement déposée par M. le Maire est approuvée.

2- L'ensemble de ces nouveaux tarifs est approuvé pour les 6 musées municipaux (Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Musée Malartre) et seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2015.

3- L'exposition dossier « Lyon en couleurs » en cours au CHRD, qui s'achèvera le 15 novembre, conservera le tarif actuel : tarif plein 4 €/tarif réduit

2 €, le tarif couplé correspondra au tarif de la collection permanente soit tarif plein 6 €/tarif réduit 4 €.

4- Les exonérations des droits d'entrée et tarifs réduits présentés dans ce rapport sont approuvés.

5- Le nouveau tarif de la carte Musée est approuvé : 25 € (22 € si achat de plus de 10 cartes).

6- Une nouvelle carte Musée à destination des jeunes de 18 à 26 ans est créée pour un tarif de 7 €.

7- Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des établissements suivants : Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Musée Malartre, natures 7062, 70688 et 7088, chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN